



SENSEI
FORUM PEDAGOGIQUE

Le Bilan Pédagogique et Financier

BPF



sensei

Rappel réglementaire

- Art. L. 6352-11 et R. 6352-22 à R. 6352-24 du Code du travail
- Art. L.6355-15 du Code du travail
- Déclaration à effectuer tous les ans
- Date limite pour transmettre le bilan annuel à la DREETS est toujours fixée au 30 avril.
- A vérifier systématiquement car régulièrement soumise à modification : 31 mai pour 2023



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

MAF

Mon Activité Formation

>> Accéder à MAF <<

Info/Alerte

Campagne de dépôt du BPF : du 3 avril au 31 mai 2023

Mon activité formation

Simplifiez vos démarches avec l'application MAF, le service dématérialisé de déclaration de votre organisme de formation et de dépôt annuel de votre bilan pédagogique et financier

Pour vous connecter
cliquez sur ce bouton

Accueil appli MAF

Extranet DGEFP



NOTA BENE

- Ce bilan est obligatoire, quel que soit votre statut juridique, que l'activité soit exercée à titre principal ou accessoire, à titre individuel ou non.
- **La déclaration d'activité n'est plus valable si**
le BPF ne fait apparaître **aucune activité de formation** ou
s'il n'a **pas été envoyé**.
- Vous n'aurez alors **plus le droit d'organiser des actions de formation** et serez contraints d'effectuer une nouvelle demande pour pouvoir reprendre leur activité.



Bilan pédagogique et financier (Formulaire 10443*16)

Bilan pédagogique et financier - Formulaire

servicepublicfr



Bienvenue sur Mon Activité Formation

Depuis votre espace, vous pouvez mettre à jour à tout moment les informations de votre organisme de formation (SIRET, email de contact...) et transmettre chaque année votre bilan pédagogique et financier.

La campagne 2023 de transmission du bilan pédagogique et financier se déroulera du 3 avril au 31 mai.

NB : Vous n'avez plus à envoyer une copie signée de votre BPF par courrier à la D(R)EETS, ni à joindre de bilan, compte de résultat et annexe du dernier exercice clos. La télétransmission du BPF par l'application fait foi.

Pour toute question relative à la mise à jour de votre déclaration d'activité ou à la saisie du bilan pédagogique et financier, vous trouverez les coordonnées du service régional de contrôle de votre région en page d'accueil.

← RETOUR | BPF 2022

72 RUE GEORGES DE MESTRAL
ATHENA 1 - ARCHAMPS ACTIVE BUREAUX
74160 ARCHAMPS
Numéro de DA : 84 74 03454 74
Numéro SIRET : 832142053 00038
Année : 2022
Etat : Actif

Résumé

Résumé

CONSULTER LA FICHE D'IDENTITÉ OF

Imprimer

A. Identification de l'organisme de formation

Numéro de DA 84 74 03454 74

Avant de commencer....

- Que faut-il déclarer dans le bilan pédagogique et financier ?

les produits et les charges, entrés en comptabilité au prorata de l'avancement, exclusivement rattachables à l'activité;

**Notion d'engagement
et non pas d'encaissement**

- C'est la date de réalisation de la prestation qui entraîne le rattachement à l'exercice comptable.
- Il faut donc retenir le **principe d'engagement** et non celui de l'encaissement ou du paiement.

IMPORTANT

Les actions concernées :
VAE - Formation - Bilan de Compétences - Apprentissage

- Faut-il indiquer des montants HT ou TTC dans le BPF ?

Les montants indiqués dans le bilan pédagogique et financier doivent être **indiqués hors taxes (HT)** pour tous les dispensateurs de formation.

- Quelle période de référence retenir pour le bilan pédagogique et financier ?

L'organisme de formation doit se référer au **dernier exercice comptable clos.**

Période de 12 mois sauf néo OF et des cessations

Connexion et création de son compte

Pour cela, il faut vous connecter sur le site

[https://www.monactiviteformation.emploi.gouv.fr/
mon-activite-formation/](https://www.monactiviteformation.emploi.gouv.fr/mon-activite-formation/)

- Créer votre compte professionnel avec votre SIRET et l'adresse mail de l'organisme.
- Renseigner le code d'activation que vous avez reçu lors de l'enregistrement de votre numéro de déclaration d'activité.



Vous recevez ces informations dans la **lettre d'attribution** de votre numéro d'enregistrement lorsque vous effectuez votre déclaration d'activité.
(NDA)

1 er cas : pour les utilisateurs ayant déjà créé un compte sur Mon Activité Formation

1 Cliquez sur le lien ou tapez l'URL suivante dans votre navigateur

<https://www.monactiviteformation.emploi.gouv.fr>

2 Cliquez sur le bouton **>> Accéder à MAF <<**

3 Connexion

Si vous avez déjà créé un compte sur l'application MAF, renseignez l'adresse électronique utilisée pour ce compte ainsi que le mot de passe.

i Bon à savoir Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « Mot de passe oublié » pour en générer un nouveau.

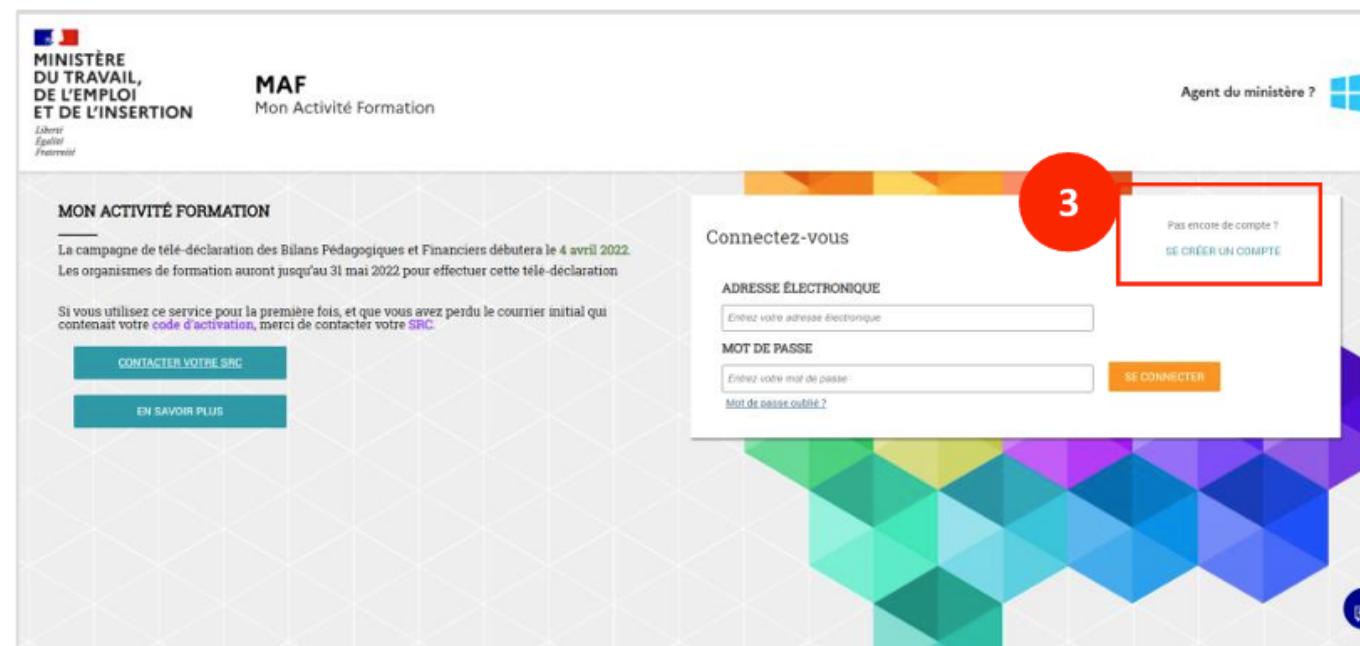
2ème cas : pour les utilisateurs qui n'ont pas encore créé de compte sur Mon Activité Formation



1 Cliquez sur le lien ou tapez l'URL suivante dans votre navigateur :

<https://www.monactiviteformation.emploi.gouv.fr>

2 Cliquez sur le bouton **» Accéder à MAF <<**



3 Cliquez sur le lien « Se créer un compte »

2ème cas : pour les utilisateurs qui n'ont pas encore créé de compte sur Mon Activité Formation

MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

MAF
Mon Activité Formation

L'emploi
Égalité
Insertion

Créez votre compte

Veuillez saisir le SIRET ou la raison sociale de votre entreprise

Raison sociale ou Siret *

4

Mentions légales

4 Recherchez votre organisme

Saisissez le SIRET, le SIREN ou la raison sociale de l'organisme de formation.

Cliquez sur le bouton pour lancer la recherche.

SIRET	Etablissement	Adresse	
41208236400016	AFPA	115 RUE DE LA CONVENTION 75015 PARIS 15	
81980168900012	AFPA	4 RTE DE COURSEULLES 14400 BAYEUX	
81763729100011	AFPA	1 RUE PAUL GILLET 92600 ASNIERES SUR SEINE	
82841525700017	LE COMPTOIR (Entreprise : AFPA)	50 RUE SAINT NICOLAS 67700 SAVERNE	
31631741100049	AFPA MARTINIQUE (Entreprise : ASS FORM PROFESS ADULT MQUE)	AV SALVADOR ALLENDE 97200 FORT DE FRANCE	

5 Sélectionnez votre organisme

La liste des résultats de la recherche s'affiche. Vous pouvez descendre dans la liste avec l'ascenseur de navigation à droite.

Cliquez sur le bouton pour sélectionner votre organisme.

2ème cas : pour les utilisateurs qui n'ont pas encore créé de compte sur Mon Activité Formation

6

Adresse 11 RUE DE LA FONT PINOT
Commune LIMOGES (87000)

Vos informations de connexion
Email * test4@test.com
Mot de passe * *****
Très fort
Confirmez votre mot de passe * *****

Vos coordonnées
Civilité * Madame Monsieur
Nom * DUPONT
Prénom * Jean
Téléphone |
Confirmez que vous n'êtes pas une machine
 Je ne suis pas un robot reCAPTCHA Confidentialité • Conditions

RETOUR CRÉER MON COMPTE

7

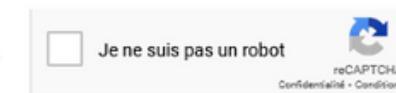
Activez maintenant votre compte

Un lien d'activation vient d'être envoyé à l'adresse e-mail renseignée.
Si vous ne recevez pas le mail de confirmation juste après votre inscription, veuillez vérifier dans le dossier SPAM / Courrier indésirable de votre boîte mail ou essayer de vous réinscrire avec une autre adresse e-mail.

6 Complétez l'ensemble des champs

Les champs suivis d'une astérisque sont obligatoires.

A la fin de votre saisie, cliquez sur



Puis sur le bouton **CRÉER MON COMPTE**



À noter

Le mot de passe doit contenir au moins 8 caractères et 3 critères parmi : une minuscule, une majuscule, un chiffre et un caractère spécial.

7 Activez le compte

Un courriel est envoyé à l'adresse-mail utilisée pour la création de compte. La réception de ce courriel peut prendre quelques minutes.

Vous devrez cliquer sur le lien dans le courriel pour activer le compte. **Ce lien d'activation est valable 24 heures.**



Attention

Vérifiez que le courriel n'est pas tombé dans vos courriers indésirables/SPAM.

2ème cas : pour les utilisateurs qui n'ont pas encore créé de compte sur Mon Activité Formation

mer. 07/07/2021 15:12
no-reply@emploi.gouv.fr
Demande de création de votre compte Mes Démarches Emploi et Formation Professionnelle

À [REDACTED]

Bonjour [REDACTED],

Vous avez fait une demande de création de compte.

Afin de valider votre inscription, cliquez sur le lien ci-dessous :
[https://\[REDACTED\]](https://[REDACTED])

Si vous rencontrez des difficultés pour activer ce lien, copiez-le et collez-le directement dans la barre d'adresse de votre navigateur.

Vous pourrez ensuite vous connecter avec votre identifiant (votre adresse électronique) et le mot de passe que vous avez choisi.

À noter : le lien d'activation est valable pour une seule activation. Vous avez un délai de 24 heures pour effectuer cette action, passé ce délai, il vous faudra recommencer le processus d'inscription.

Cordialement,
L'équipe technique Mes Démarches Emploi et Formation Professionnelle.

8

8

Cliquez sur le lien d'activation

Ce lien d'activation est valable **24 heures**.

Votre compte a bien été activé.



Bravo ! Votre compte a été validé, vous pouvez désormais accéder à MAF pour saisir votre déclaration d'activité

ACCÉDER À MAF

9

9

Votre compte a été créé.

Cliquez sur le bouton **ACCÉDER À MAF** pour accéder à l'application.

Saisie du Bilan Pédagogique et Financier



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

Liberté
Égalité
Fraternité

MAF

Mon Activité Formation

AGENT DU MINISTÈRE ?



Avertissement

Message important pour les entreprises

Pour mieux vous servir, une évolution de la plateforme a été mise en œuvre le 26 février, et a entraîné la réinitialisation de votre mot de passe.

Nous vous invitons donc à définir un nouveau mot de passe en cliquant ci-dessous sur : « [Mot de passe oublié ?](#) ».

MON ACTIVITÉ FORMATION

MAF vous permet de :

- Déposer votre déclaration activité en tant que nouvel organisme de formation
- Déclarer chaque année votre bilan pédagogique et financier
- Pour les organismes de formation enregistrés : mettre à jour votre SIRET et vos coordonnées

Si vous utilisez ce service pour la première fois, et que vous avez perdu le courrier initial qui contenait votre [code d'activation](#), merci de contacter votre [SRC](#).

[CONTACTER VOTRE SRC](#)

[EN SAVOIR PLUS](#)

Connectez-vous

Pas encore de compte ?

[SE CRÉER UN COMPTE](#)

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

MOT DE PASSE

[SE CONNECTER](#)

[Mot de passe oublié ?](#)



Confidentialité - Conditions



ACCUEIL

-
-
-
-
-

Bienvenue sur Mon Activité Formation

Depuis votre espace, vous pouvez mettre à jour à tout moment les informations de votre organisme de formation (SIRET, email de contact...) et transmettre chaque année votre bilan pédagogique et financier.

La campagne 2023 de transmission du bilan pédagogique et financier se déroulera du 3 avril au 31 mai.

NB : Vous n'avez plus à envoyer une copie signée de votre BPF par courrier à la D(R)EETS, ni à joindre de bilan, compte de résultat et annexe du dernier exercice clos. La télétransmission du BPF par l'application fait foi.

Pour toute question relative à la mise à jour de votre déclaration d'activité ou à la saisie du bilan pédagogique et financier, vous trouverez les coordonnées du service régional de contrôle de votre région en page d'accueil.

Mon Bilan Pédagogique et Financier



Saisir le BPF



← RETOUR | BPF 2022

SENSEI
72 RUE GEORGES DE MESTRAL
ATHENA 1 - ARCHAMPS ACTIVE BUREAUX
74160 ARCHAMPS
Numéro de DA : 84 74 03454 74
Numéro SIRET : 832142053 00038
Année : 2022
Etat : Actif



-  Résumé
-  A. Identification de l'organisme de formation
-  B. Caractéristiques de l'organisme
-  C. Bilan financier hors taxes : origine des produits de l'organisme
-  D. Bilan financier hors taxes : charges de l'organisme
-  E. Personnes dispensant

Résumé

 CONSULTER LA FICHE D'IDENTITÉ OF

Numéro de DA 84 74 03454 74
Année du BPF 2022
Etat Non transmis
Bilan pédagogique néant Non
Bilan financier néant Non



	Résumé
	A. Identification de l'organisme de formation
	B. Caractéristiques de l'organisme
	C. Bilan financier hors taxes : origine des produits de l'organisme
	D. Bilan financier hors taxes : charges de l'organisme
	E. Personnes dispensant des heures de formation
	F. Bilan pédagogique : stagiaires bénéficiant d'une formation dispensée par l'organisme et apprentis en formation
	F - 1. Type de stagiaires de l'organisme
	F - 2. Dont activité sous-traitée de l'organisme

A. Identification de l'organisme de formation

MODIFIER

Numéro SIREN 832142053

Numéro d'établissement 00038

Code NAF 7022Z - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

Raison sociale SENSEI

Sigle SENSEI

Adresse rendue publique Non

N°/voie 72 RUE GEORGES DE MESTRAL

Complément ATHENA 1 - ARCHAMPS ACTIVE BUREAUX

Ville ou Code Postal ARCHAMPS (74160)

Téléphone 0684547698

E-mail de contact davy@sensei-france.fr

Veuillez vérifier les informations de votre organisme et, le cas échéant, mettre à jour votre SIRET et vos coordonnées.



Le bilan pédagogique financier retrace



[← RETOUR](#) | BPF 2022

SENSEI (année: 2022, n° 84 74 03454 74, état: Actif)



Résumé



A. Identification de l'organisme de formation



B. Caractéristiques de l'organisme



C. Bilan financier hors taxes : origine des produits de l'organisme



D. Bilan financier hors taxes : charges de l'organisme

E. Personnes dispensant des heures de formation

F. Bilan pédagogique : stagiaires bénéficiant d'une formation dispensée par l'organisme et apprentis en formation

F - 1. Type de stagiaires de l'organisme

F - 2. Dont activité sous-traitée de l'organisme

Téléphone 0684547698

E-mail de contact davy@sensei-france.fr

[MODIFIER](#)

B. Caractéristiques de l'organisme

Le bilan pédagogique et financier porte sur l'activité de dispensateur de formation de l'organisme au cours du dernier exercice comptable clos :

Début de l'exercice comptable 01/01/2022

Fin de l'exercice comptable 31/12/2022

Le bilan pédagogique financier retrace l'activité de l'organisme de formation sur l'exercice comptable.

Veuillez vérifier que les dates de début et de fin d'exercice indiquées correspondent bien à votre dernier exercice comptable clos. Le cas échéant, vous pouvez les modifier. Pour le rattachement à l'exercice comptable :

- En cas d'actions de formation se déroulant sur deux exercices comptables, il convient d'indiquer les produits et les charges au prorata de l'exécution des prestations.

- En cas d'actions de formation réalisées sur un exercice et payées sur l'exercice suivant, il convient d'intégrer les données au BPF de l'année de réalisation des formations.

[MODIFIER](#)

C. Bilan financier hors taxes : origine des produits de l'organisme

Produits provenant :

Ce cadre recense les montants de l'organisme en fonction des dispositifs de formation pour l'exercice de référence.

Il s'agit des produits comptabilisés dans les comptes de classe 7 en comptabilité.

Je donne
mon avis
SERVICES PUBLICS

[← RETOUR](#)

| BPf 2022

SENSEI (année: 2022, n° 84 74 03454 74, état: Actif)



	Résumé
	A. Identification de l'organisme de formation
	B. Caractéristiques de l'organisme
	C. Bilan financier hors taxes : origine des produits de l'organisme
	D. Bilan financier hors taxes : charges de l'organisme
	E. Personnes dispensant des heures de formation
	F. Bilan pédagogique : stagiaires bénéficiant d'une formation dispensée par l'organisme et apprentis en formation
	F - 1. Type de stagiaires de l'organisme
	F - 2. Dont activité sous-traitée de l'organisme

C. Bilan financier hors taxes : origine des produits de l'organisme

[MODIFIER](#)

Produits provenant :

1. des entreprises pour la formation de leurs salariés 0 € ⓘ
2. des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle pour des actions dispensées dans le cadre :
 - a. des contrats d'apprentissage 0 € ⓘ
 - b. des contrats de professionnalisation 0 € ⓘ
 - c. de la promotion ou de la reconversion par alternance 0 € ⓘ
 - d. des congés individuels de formation et des projets de transition professionnelle 0 € ⓘ
 - e. du compte personnel de formation 0 € ⓘ
 - f. des dispositifs spécifiques pour les personnes en recherche d'emploi 0 € ⓘ
 - g. des dispositifs spécifiques pour les travailleurs non-salariés 0 € ⓘ
 - h. du plan de développement des compétences ou d'autres dispositifs 0 € ⓘ

Ce cadre recense les montants des produits de l'organisme en fonction des financeurs et des dispositifs de formation pour l'exercice de référence.
Il s'agit des produits comptabilisés dans les comptes de classe 7 en comptabilité. Lorsqu'une action a fait l'objet d'un financement multiple, il convient d'indiquer les produits à hauteur de la contribution de chaque financeur. Par exemple, une action financée par le compte personnel de formation du stagiaire et par un abondement de l'employeur sera comptabilisée pour partie à la ligne 1 et pour partie à la ligne 2.e.

[← RETOUR](#)

| BPF 2022

SENSEI (année: 2022, n° 84 74 03454 74, état: Actif)



Résumé



A. Identification de l'organisme de formation



B. Caractéristiques de l'organisme



C. Bilan financier hors taxes : origine des produits de l'organisme



D. Bilan financier hors taxes : charges de l'organisme

E. Personnes dispensant des heures de formation

F. Bilan pédagogique : stagiaires bénéficiant d'une formation dispensée par l'organisme et apprentis en formation

F - 1. Type de stagiaires de l'organisme

F - 2. Dont activité sous-traitée de l'organisme

Total des produits réalisés au titre de la formation professionnelle 0 €

Part du chiffre d'affaires global réalisé dans le domaine de la formation professionnelle (en %) 0

D. Bilan financier hors taxes : charges de l'organisme

[MODIFIER](#)

Total des charges de l'organisme liées à l'activité de formation 0 €

dont Salaires des formateurs 0 €

dont Achats de prestation de formation et honoraires de formation 0 €

Ce cadre recense des informations sur les charges de l'organisme. On indiquera à la première ligne le montant total des charges de l'organisme liées à l'activité de dispensateur de formation. On précisera d'une part le montant des salaires des formateurs comptabilisés dans les comptes 6411 en comptabilité et d'autre part le montant des achats de formation et des honoraires de formation comptabilisés respectivement dans les comptes 604 et 6226 dans la comptabilité en référence au plan comptable adapté aux dispensateurs de formation professionnelle ayant un statut de droit privé (arrêté du 2 août 1995 publié au J.O. du 12 août 1995). Pour les organismes de droit public, la correspondance pourra être établie avec la comptabilité au travers du libellé des comptes.

E. Personnes dispensant des heures de formation

[MODIFIER](#)

Nombre

Nombre d'heures de formation

Ce cadre vise à identifier les personnes qui interviennent pour le prestataire de formation. Il convient d'indiquer le nombre de formateurs et le nombre d'heures de formation qu'ils ont dispensées. Pour les



[← RETOUR](#)

| BPF 2022 SENSEI (année: 2022, n° 84 74 03454 74, état: Actif)



- [Résumé](#)
- [A. Identification de l'organisme de formation](#)
- [B. Caractéristiques de l'organisme](#)
- [C. Bilan financier hors taxes : origine des produits de l'organisme](#)
- [D. Bilan financier hors taxes : charges de l'organisme](#)
- [E. Personnes dispensant des heures de formation](#)
- [F. Bilan pédagogique : stagiaires bénéficiant d'une formation dispensée par l'organisme et apprentis en formation](#)
- [F - 1. Type de stagiaires de l'organisme](#)
- [F - 2. Dont activité sous-traitée de l'organisme](#)

Résumé

A. Identification de l'organisme de formation

B. Caractéristiques de l'organisme

C. Bilan financier hors taxes : origine des produits de l'organisme

D. Bilan financier hors taxes : charges de l'organisme

E. Personnes dispensant des heures de formation

F. Bilan pédagogique : stagiaires bénéficiant d'une formation dispensée par l'organisme et apprentis en formation

F - 1. Type de stagiaires de l'organisme

F - 2. Dont activité sous-traitée de l'organisme

E. Personnes dispensant des heures de formation

[MODIFIER](#)

Nombre

Nombre d'heures de formation dispensées

Personnes de votre organisme dispensant des heures de formation

0

0

Personnes extérieures à votre organisme dispensant des heures de formation dans le cadre de contrats de sous-traitance

0

0

Ce cadre vise à identifier les personnes qui interviennent pour le prestataire de formation. Il convient d'indiquer le nombre de formateurs et le nombre d'heures de formation qu'ils ont dispensées. Pour les heures de formation, arrondir au nombre entier le plus proche.

F. Bilan pédagogique : stagiaires bénéficiant d'une formation dispensée par l'organisme et apprentis en formation

Dans les cadres F - 1, F - 3 et F - 4, renseigner les données relatives aux actions de formation, aux bilans de compétences, aux actions concourant à la



← RETOUR | BPf 2022 SENSEI (année: 2022, n° 84 74 03454 74, état: Actif)



· Origine des produits de l'organisme
D. Bilan financier hors taxes : charges de l'organisme
E. Personnes dispensant des heures de formation
F. Bilan pédagogique : stagiaires bénéficiant d'une formation dispensée par l'organisme et apprentis en formation
F - 1. Type de stagiaires de l'organisme
F - 2. Dont activité sous-traitée de l'organisme
F - 3. Objectif général des prestations dispensées
F - 4. Spécialité(s) de formation dispensée
G. Bilan pédagogique : stagiaires dont la formation a été confiée à votre organisme par un autre organisme de formation

Personnes de votre organisme dispensant des heures de formation	Personnes extérieures à votre organisme dispensant des heures de formation dans le cadre de contrats de sous-traitance
0	0

Entrer le plus précisément

F. Bilan pédagogique : stagiaires bénéficiant d'une formation dispensée par l'organisme et apprentis en formation

Dans les cadres F - 1, F - 3 et F - 4, renseigner les données relatives aux actions de formation, aux bilans de compétences, aux actions concourant à la validation des acquis de l'expérience et aux actions de formation par apprentissage correspondantes aux produits indiqués lignes 1 à 9 et ligne 11 du cadre C, qu'elles aient été réalisées directement par votre organisme ou confiées à un autre organisme.

Dans le cadre F-2, préciser les données relatives aux actions que vous avez confiées à un autre organisme.

NB : Les données relatives aux actions confiées à votre organisme par un autre organisme de formation ne sont pas à comptabiliser dans les cadres F ; elles doivent figurer dans le cadre G qui recense les données relatives aux actions pour lesquelles vous êtes intervenus en sous-traitance et elles correspondent aux produits indiqués ligne 10 du cadre C.

Si vous intervenez exclusivement en sous-traitance, ne complétez pas le cadre F. Passez directement au cadre G.

F - 1. Type de stagiaires de l'organisme

MODIFIER

Nombre de stagiaires ou d'apprentis

Nombre total d'heures de formation suivies par les stagiaires

Ce cadre vise à connaître le pourcentage de stagiaires qui bénéficient des actions de formation. Pour chaque action, il convient de repartir les stagiaires selon leur statut. Un stagiaire ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans ce cadre.



← RETOUR | BPf 2022

SENSEI (année: 2022, n° 84 74 03454 74, état: Actif)



A. Origine des produits de l'organisme
D. Bilan financier hors taxes : charges de l'organisme
E. Personnes dispensant des heures de formation
F. Bilan pédagogique : stagiaires bénéficiant d'une formation dispensée par l'organisme et apprentis en formation
F - 1. Type de stagiaires de l'organisme
F - 2. Dont activité sous-traitée de l'organisme
F - 3. Objectif général des prestations dispensées
F - 4. Spécialité(s) de formation dispensée(s)
G. Bilan pédagogique : stagiaires dont la formation a été confiée à votre organisme par un autre organisme de formation

G. Bilan pédagogique : stagiaires dont la formation a été confiée à votre organisme par un autre organisme de formation

[MODIFIER](#)

	Nombre de stagiaires et d'apprentis	Nombre total d'heures de formation suivies par les stagiaires et les apprentis
Formations confiées à votre organisme par un autre organisme de formation	0	0

Ce cadre doit permettre d'identifier les données relatives au nombre de stagiaires et au nombre d'heures suivies par l'ensemble des stagiaires lorsque vous êtes intervenus en application d'un contrat de prestation de service, d'un contrat de sous-traitance ou sur honoraires pour le compte d'un autre organisme de formation. Ces données correspondent aux actions pour lesquelles vous avez indiqué des produits ligne 10 du cadre C.

Pour chaque action, il convient de recenser le nombre d'heures de formation suivies par chaque stagiaire et chaque apprenti et d'en faire le total pour obtenir le nombre total des heures suivies par l'ensemble des stagiaires au cours de cette action.

Ce calcul sera effectué par action y compris pour les actions à distance. Ainsi pour une action de 6 heures dispensée à 12 stagiaires, le nombre de stagiaires est de 12 et le nombre d'heures de formation suivies par ces stagiaires est de 72 heures-stagiaires (12 stagiaires ayant suivi 6 heures de formation chacun). Il conviendra ensuite de faire le total des heures suivies pour toutes les actions dispensées.

Ce cadre vous permet de sélectionner le





← RETOUR | BPF 2022 SENSEI (année: 2022, n° 84 74 03454 74, état: Actif)



E. Personnes dispensant des heures de formation

F. Bilan pédagogique : stagiaires bénéficiant d'une formation dispensée par l'organisme et apprentis en formation

F - 1. Type de stagiaires de l'organisme

F - 2. Dont activité sous-traitée de l'organisme

F - 3. Objectif général des prestations dispensées

F - 4. Spécialité(s) de formation dispensée(s)

G. Bilan pédagogique : stagiaires dont la formation a été confiée à votre organisme par un autre organisme de formation

H. Personne ayant la qualité de dirigeant

Transmettre

H. Personne ayant la qualité de dirigeant

MODIFIER

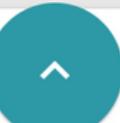
Dirigeant principal	Nom	Prénom	Fonction
<input type="radio"/>	DEPAIX	DAVY	gérant

Transmettre

Si vous avez terminé la saisie du BPF, vous pouvez le transmettre en cliquant sur le bouton "Transmettre".

chaque stagiaire et chaque apprenti et d'en faire le total pour obtenir le nombre total des heures suivies par l'ensemble des stagiaires au cours de cette action. Ce calcul sera effectué par action y compris pour les actions à distance. Ainsi pour une action de 6 heures dispensée à 12 stagiaires, le nombre de stagiaires est de 12 et le nombre d'heures de formation suivies par ces stagiaires est de 72 heures-stagiaires (12 stagiaires ayant suivi 6 heures de formation chacun). Il conviendra ensuite de faire le total des heures suivies pour toutes les actions dispensées.

Ce cadre vous permet de sélectionner le dirigeant déclarant ou de l'ajouter si il n'est pas présent dans la liste. Vous pouvez également mettre à jour les personnes précédemment déclarées. Cochez la case pour sélectionner le dirigeant.





← RETOUR | BPF 2022 SENSEI (année: 2022, n° 84 74 03454 74, état: Actif)



E - 1. Personnes dispensant des heures de formation

F. Bilan pédagogique : stagiaires bénéficiant d'une formation dispensée par l'organisme et apprentis en formation

F - 1. Type de stagiaires de l'organisme

F - 2. Dont activité sous-traitée de l'organisme

F - 3. Objectif général des prestations dispensées

F - 4. Spécialité(s) de formation dispensée(s)

G. Bilan pédagogique : stagiaires dont la formation a été confiée à votre organisme par un autre organisme de formation

H. Personne ayant la qualité de dirigeant

Transmettre

action de 6 heures dispensée à 12 stagiaires, le nombre de stagiaires est de 12 et le nombre d'heures de formation suivies par ces stagiaires est de 72 heures- stagiaires (12 stagiaires ayant suivi 6 heures de formation chacun). Il conviendra ensuite de faire le total des heures suivies pour toutes les actions dispensées.

H. Personne ayant la qualité de dirigeant

MODIFIER

Dirigeant principal	Nom	Prénom	Fonction
<input type="radio"/>	DEPAIX	DAVY	gérant

Ce cadre vous permet de sélectionner le dirigeant déclarant ou de l'ajouter si il n'est pas présent dans la liste. Vous pouvez également mettre à jour les personnes précédemment déclarées. Cochez la case pour sélectionner le dirigeant.

Transmettre

Si vous avez terminé la saisie du BPF, vous pouvez le transmettre en cliquant sur le bouton "Transmettre".

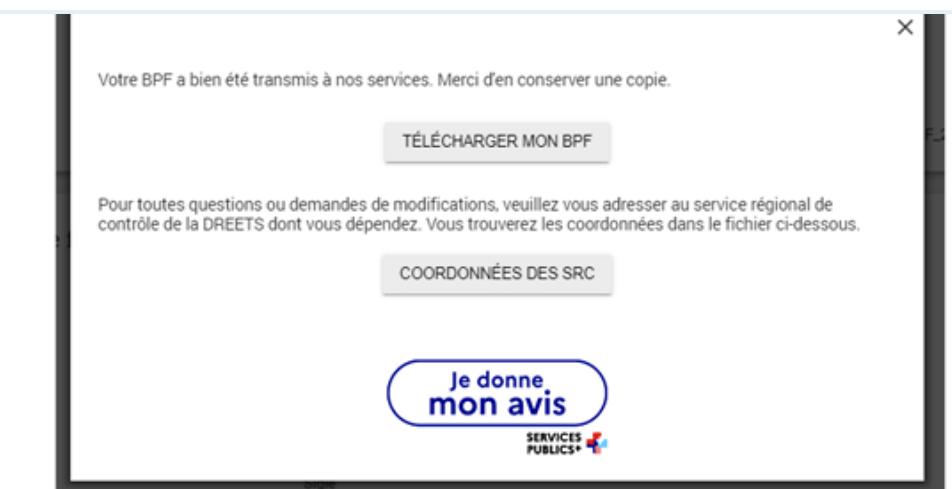
TRANSMETTRE



Confirmation de transmission

Si le formulaire est complété sans erreur, un message de confirmation s'affichera. Vous pourrez y télécharger le Bilan Pédagogique et Financier au format cerfa, ainsi que les coordonnées de votre SRC.

Vous pourrez également le consulter et le télécharger par la suite depuis votre espace.



The screenshot shows the homepage of the "Mon Activité Formation" platform. A red circle labeled "1" points to the "Mon organisme de formation" menu item in the sidebar. The main content area displays a welcome message and information about the submission of the BPF.

The screenshot shows the "Informations générales" page under the "Exercice en cours" tab. A red circle labeled "2" points to the "Informations générales" section. A red box labeled "3" highlights the "Transmis" status for the 2020 row in the "Année du BPF" table. The table also shows rows for 2019 and 2018.

- 1 Cliquez sur « Mon organisme de formation » dans le menu de gauche

- 2 Cliquez sur « Informations générales »

- 3 Cliquez sur le bouton pour consulter le BPF et sur le bouton pour le télécharger

Des sanctions en l'absence de bilan pédagogique et financier

Des sanctions pénales et administratives sont prévues à l'encontre des organismes de formation qui n'auraient pas rempli leurs obligations : .

Amende de 4 500 €

Interdiction temporaire ou définitive d'exercer une activité de dirigeant d'organisme de formation
Annulation de déclaration d'activité

La Liste Publique des Organismes de Formation liste des organismes déclarés auprès du Préfet de Région territorialement compétent et à jour de leur obligation de transmission du Bilan Pédagogique et Financier.

Elle est rendue publique conformément à l'article L.6351-7-1 du Code du Travail.



Liste Publique des Organismes de Formation (L.6351-7-1 du Code du Travail)
Par Ministère du travail

Messages d'erreurs

Liste des messages d'erreurs	Contrôle de cohérence
Dans la partie "F. Bilan pédagogique", les totaux "Nombre de stagiaires" doivent être égaux entre eux. De la même façon, les totaux "Nombre total d'heure de formation suivies par l'ensemble des stagiaires" doivent être égaux entre eux : total F1 = total F3 = total F4.	Les totaux des parties pédagogique doivent être égaux : total F1 = total F3 = total F4
Si vous avez déclaré des produits de formation dans le bilan financier (cadre C), vous devez déclarer des stagiaires dans le bilan pédagogique (dans le cadre F et/ou dans le cadre G).	Si le total de C est positif, le total de F1 + G doit être positif
Si vous avez déclaré des produits provenant des entreprises pour la formation de leurs salariés (ligne C-1), vous devez déclarer des stagiaires à la ligne "Salariés d'employeurs privés hors apprentis" (ligne F-1.a).	Si le champ C1 est positif, F1.a doit être positif
Si vous avez déclaré des produits pour des formations dispensées dans le cadre des contrats d'apprentissage (ligne C2.a), vous devez déclarer des stagiaires à la ligne "Apprentis" (ligne F-1.b).	Si le champ C2.a est positif, F1.b doit être positif
Si vous avez déclaré des produits pour des formations dispensées dans le cadre des contrats de professionnalisation (ligne C2.b), vous devez déclarer des stagiaires à la ligne " Salariés d'employeurs privés hors apprentis" (ligne F-1.a).	Si le champ C2.b est positif, F1.a doit être positif
Si vous avez déclaré des produits pour des formations dispensées dans le cadre de la promotion ou de la reconversion par alternance (ligne C2.c), vous devez déclarer des stagiaires à la ligne "Salariés d'employeurs privés hors apprentis" (ligne F-1.a).	Si le champ C2.c est positif, F1.a doit être positif
Si vous avez déclaré des produits pour des formations dispensées dans le cadre des congés individuels de formation et des projets de transition professionnelle (ligne C2.d), vous devez déclarer des stagiaires à la ligne "Salariés d'employeurs privés hors apprentis" (ligne F-1.a) et/ou à la ligne "Personnes en recherche d'emploi formées par votre organisme de formation" (ligne F-1.c) et/ou à la ligne "Autres stagiaires" (ligne F-1.e).	Si le champ C2.d est positif, F1.a + F1.c + F1.e doit être positif
Si vous avez déclaré des produits pour des formations dispensées dans le cadre du compte personnel de formation (ligne C2.e), vous devez déclarer des stagiaires à la ligne "Salariés d'employeurs privés hors apprentis" (ligne F-1.a) et/ou à la ligne "Apprentis" (ligne F-1.b) et/ou à la ligne "Personnes en recherche d'emploi formées par votre organisme de formation" (ligne F-1.c) et/ou à la ligne "Particuliers à leurs propres frais formés par votre organisme de formation" (ligne F-1.d) et/ou à la ligne "Autres stagiaires" (Ligne F-1.e).	Si le champ C2.e est positif, F1.a + F1.b + F1.c + F1.d + F1.e doit être positif
Si vous avez déclaré des produits pour des formations dispensées dans le cadre des dispositifs spécifiques pour les personnes en recherche d'emploi (ligne C2.f), vous devez déclarer des stagiaires à la ligne " Personnes en recherche d'emploi formées par votre organisme de formation" (ligne F-1.c).	Si le champ C2.f est positif, F1.c doit être positif

Messages d'erreurs

Message affiché	Correction à effectuer
Si vous avez déclaré des produits pour des formations dispensées dans le cadre des dispositifs spécifiques pour les travailleurs non-salariés (ligne C2.g), vous devez déclarer des stagiaires à la ligne "Autres stagiaires" (ligne F-1.e).	Si le champ C2.g est positif, F1.e doit être positif
Si vous avez déclaré des produits pour des formations dispensées dans le cadre du plan de développement des compétences ou d'autres dispositifs (ligne C2.h), vous devez déclarer des stagiaires à la ligne "Salariés d'employeurs privés hors apprentis" (ligne F-1.a) et/ou à la ligne "Apprentis" (ligne F-1.b) et/ou à la ligne "Personnes en recherche d'emploi formées par votre organisme de formation" (ligne F-1.c) et/ou à la ligne "Autres stagiaires" (Ligne F-1.e).	Si le champ C2.h est positif, F1.a + F1.b + F1.c + F1.e doit être positif
Si vous avez déclaré des produits provenant des pouvoirs publics pour la formation de leurs agents (ligne C-3), vous devez déclarer des stagiaires à la ligne "Apprentis" (ligne F-1.b) ou "Autres stagiaires" (ligne F-1. e).	Si le champ C3 est positif, alors F1.b + F1.e doit être positif
Si vous avez déclaré des produits provenant des pouvoirs publics pour la formation de publics spécifiques (lignes C-4 à C-8), vous devez déclarer des stagiaires à la ligne "Salariés d'employeurs privés hors apprentis" (ligne F-1.a) et/ou à la ligne "Apprentis" (ligne F-1.b) et/ou à la ligne "Personnes en recherche d'emploi formées par votre organisme de formation" (ligne F-1.c) et/ou à la ligne "Autres stagiaires" (ligne F-1.e).	Si l'un des champs C4, C5, C6, C7, C8 est positif, alors F1.a + F1.b + F1.c + F1.e doit être positif
Si vous avez déclaré des produits provenant de contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leur frais (ligne C-9), vous devez déclarer des stagiaires à la ligne "Particuliers à leurs propres frais formés par votre organisme de formation" (ligne F-1.d).	Si le champ C9 est positif, F1.d doit être positif
Si vous avez déclaré des produits provenant de contrats conclus avec d'autres organismes de formation (y compris CFA) (ligne C-10), vous devez déclarer des stagiaires dans le cadre G.	Si le champ C10 est positif, G doit être positif
Si vous avez déclaré d'autres produits au titre de la formation professionnelle (ligne C11), vous devez déclarer des stagiaires à la ligne "Salariés d'employeurs privés hors apprentis" (ligne F-1.a) et/ou à la ligne "Apprentis" (ligne F-1.b) et/ou à la ligne "Personnes en recherche d'emploi formées par votre organisme de formation" (ligne F-1.c) et/ou à la ligne "Particuliers à leurs propres frais formés par votre organisme de formation" (ligne F-1.d) et/ou à la ligne "Autres stagiaires" (Ligne F-1.e).	Si le champ C11 est positif, F1.a + F1.b + F1.c + F1.d + F1.e doit être positif
Si vous avez déclaré un nombre de personnes dispensant des heures de formation dans le cadre E , vous devez déclarer un nombre d'heures de formation correspondant.	Pour les deux lignes du cadre E, si le nombre de personnes est positif, le nombre d'heures de formation doit être positif
Si vous avez déclaré des personnes de votre organisme dispensant des heures de formation (cadre E, 1 ^{ère} ligne), vous devez déclarer des stagiaires dans le bilan pédagogique (cadre F et/ou cadre G).	Si le champ E1 est positif, le total de F1 + G doit être positif
Si vous avez déclaré des personnes extérieures à votre organisme dispensant des heures de formation dans le cadre de contrats de sous-traitance (cadre E, 2 ^{nde} ligne), vous devez déclarer des stagiaires dans le cadre F2.	Si le champ E2 est positif, F2 doit être positif
Si vous avez déclaré un nombre de stagiaires dans le cadre F ou dans le cadre G, vous devez déclarer un nombre d'heures de formation correspondant.	Pour chaque ligne du cadre F et le cadre G, si le nombre de stagiaires est positif, le nombre d'heures de formation doit être positif
Le nombre de stagiaires et d'heures de formation confiées par votre organisme à un autre organisme (cadre F2) doit être inférieur ou égal au total de l'ensemble des stagiaires et heures de formation (total F1).	Le champ F2 doit être inférieur ou égal au total de F1

Des questions ?





Merci !!!!!

 sensei